

N° 03/15 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis concernant une demande de crédit de CHF 78'000.- pour la réfection d'un chemin d'accès reliant la gare marchandise à la rue de France

---

Vallorbe, le 13 août 2015

Au Conseil communal de et à  
Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Sandrine Robadey, Christine Leuenberger, rapporteur, et de Messieurs Serge Gendroz, Christophe Maradan, Luc Neuschwander et Robert Simonet, président, s'est réunie sur place les 27 juillet et 12 août 2015. MM. Robert Simonet et Luc Neuschwander étaient excusés le 12 août.

Nous remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les informations fournies, Madame Madeline Dvorak, municipale des écoles, présente lors de la séance du 27 juillet et M. Stéphane Costantini, syndic, présent le 12 août.

A l'origine, ce chemin reliant la gare marchandise à la rue de France avait été réalisé par les employés de la SNCF et le personnel des douanes qui logeaient dans les bâtiments en dessous. Par la suite il a longtemps été emprunté par les élèves du collège qui voyageaient alors en train. (élèves du Vallon du Nozon).

Dès le changement d'horaire CFF, mi-décembre 2015, les élèves du Vallon du Nozon ne seront plus transportés en bus, mais viendront en train jusqu'à la gare de Vallorbe et se rendront à l'école à pied.

Le train terminant sa course sur la voie 1, les élèves longeront le quai, puis emprunteront le chemin pédestre qui mène au parking « Parc & Rail ». De là, ils traverseront la rue du Simplon et rejoindront le collège par ce chemin. Ils pourront accéder au bâtiment par l'entrée nord.

Compte tenu de sa collaboration avec l'AscoVaBaNo, la Municipalité souhaite offrir les meilleures conditions possibles aux élèves du Vallon du Nozon et a décidé la remise en état de ce chemin qui s'avère le plus direct et le moins dangereux par rapport au trafic routier.

Les CFF, propriétaires de ce terrain, et la commune ont signé une convention qui permet à cette dernière de maintenir le chemin sans limite dans le temps. Son entretien incombe cependant à la commune et une solution durable a été choisie.

## Les travaux

Le chemin sera entièrement démolé puis refait à neuf. Il sera goudronné, et empruntera le même tracé qu'actuellement. Il est toutefois possible qu'il n'y ait plus de marche malgré la pente, ce qui en faciliterait le déneigement.

La main-courante existante sera récupérée et rescellée; seules quelques parties tordues seront changées. Elle sera également prolongée en direction de la garderie.

Afin de sécuriser la traversée de la route du Simplon, une signalisation lumineuse « attention aux enfants », ainsi qu'un éclairage seront installés de chaque côté d'un passage piéton à prévoir.

Ce chemin n'est pas réservé qu'aux écoliers; il est notamment déjà fréquenté par les usagers des transports publics.

La commission suggère en complément, la pose d'une nouvelle main-courante à droite en montant depuis le coin supérieur de la garderie jusqu'à la partie inférieure du talus, afin de sécuriser ce passage.

La commission est convaincue que ces travaux doivent être effectués et vous propose, à l'unanimité de ses membres de voter la décision suivante :

### Le Conseil Communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal n°03/15 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 78'000.- pour la réfection du chemin d'accès reliant la gare marchandise à la rue de France ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 15 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le président

Robert Simonet



Le rapporteur

Christine Leuenberger

